



AUTOROUTE CASTRES-TOULOUSE

Comité de suivi du 14 février 2011

Compte-rendu

Participants (par ordre alphabétique) :

- Jacqueline ALQUIER, Sénatrice du Tarn
- Frank ARDITE, Conseil général de la Haute-Garonne (DADRE)
- Matthieu ATHANASE, DREAL MP
- Jean BERTIN, CESER Midi-Pyrénées, Office des Transports et Communication du Midi
- Michel BERTHOUMIEUX, Union Régionale Interprofessionnelle CFDT de Midi-Pyrénées
- Jacqueline BISSETTES, Chambre d'agriculture Haute-Garonne
- Joël BOUCHE, Association des Maires Haute-Garonne
- Serge BOUSCATTEL, Chambre d'agriculture Haute-Garonne
- Samuel BREILLER-TARDY, DDT 81
- Pascal BUGIS, Président de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet
- Dominique BUR, Préfet de la Région Midi-Pyrénées, Préfet de la Haute-Garonne
- Thomas CADOUL, DREAL Midi-Pyrénées
- Claude CALESTROUPAT, Conseiller général (Haute-Garonne)
- José CAMBOU, FNE Midi Pyrénées
- Didier CATALA, UD 81 Union régionale CFE - CGC
- Pierre CAVALIE, Conseil général du Tarn (DGST)
- Louis CAZALS, représentant le Conseil général du Tarn
- Xavier CREMOUX, UPNET
- André CROCHERIE, Directeur régional DREAL Midi-Pyrénées
- Nerte DAUTIER, Garant de la concertation
- Andrée FARENC, Député suppléante de Bernard CARAYON, Député du Tarn
- Philippe FOLLIOU, Député du Tarn
- Georges HALBEDEL, Chambre d'agriculture et FDSEA 31
- Marie-Lise HOUSSEAU, Chambre d'agriculture du Tarn
- André LAUR, représentant le Conseil général de la Haute-Garonne
- Dominique LEMAN, Association Lauragais Sans Autoroute
- Bernard MARQUIE, Communauté urbaine du Grand Toulouse (CUGT)
- Michel MAUREL, CCI du Tarn et CCIR Midi-Pyrénées
- Colin MIEGE, Sous-Préfet de Castres
- Bernadette MILHERES, DDT du Tarn
- Guy MILLAN, Comité de soutien à l'autoroute
- Marie-Pierre NERARD, DDT 81
- Jean-Yves PAGES, FDSEA 81
- Bernard RAYNAUD, Vice-président du Conseil Régional
- Daniel RUFFAT, Conseiller général du canton de Lanta
- Carlos SANCHEZ, Union locale Castres CGT
- Eric SPITZ, Préfecture de la Région Midi-Pyrénées, Secrétaire Général aux Affaires Régionales
- Eric SUBAULT, Conseil général de la Haute-Garonne (Direction de la Voirie)
- Jean Pierre TAILHADES, Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Tarn
- Bernadette TELA, Conseil Régional Midi-Pyrénées (Direction Infrastructures et Transports)
- Laure VIE, DREAL Midi-Pyrénées
- Francis VIEU, Cercle Cité Solidaire

La réunion était présidée par M. Dominique BUR, Préfet de la Région Midi-Pyrénées, Préfet de la Haute-Garonne, entouré de :

- M. Eric SPITZ, Secrétaire Général aux Affaires Régionales,
- M. Colin MIEGE, Sous-préfet de Castres,
- Mme Nerte DAUTIER, garant de la concertation, nommée par la CNDP,
- M. André CROCHERIE, directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Midi-Pyrénées.

En ouverture de la réunion, Monsieur le préfet souligne l'importance du nombre de participants, en y voyant une preuve supplémentaire de l'intérêt porté au projet.

Il rappelle que la concertation sur les fuseaux est engagée depuis le 17 janvier. Cette réunion a pour but de faire le point sur son déroulement mais aussi d'échanger sur les propositions de fuseaux faites pour chacune des 5 sections du projet.

Après un bref rappel du calendrier des études et des procédures, M. Philippe GRAMMONT, directeur adjoint de la DREAL Midi-Pyrénées, fait le point sur le déroulement de la concertation dont les modalités ont été fixées par le Préfet de Région suite à la consultation des communes et établissements publics de coopération intercommunales concernés.

Dans un premier temps, des réunions ont été organisées avec les élus à raison d'une réunion intercommunale pour chacun des 5 secteurs. Ces réunions ont mobilisé la quasi-totalité des élus concernés (maires, conseillers généraux, présidents de communautés de communes ou d'agglomération).

Il présente ensuite les différents éléments du dispositif de communication associé à cette concertation :

- le dossier de la concertation a été conçu pour être évolutif et se compose de deux parties : l'une consacrée aux généralités sur le projet autoroutier et sur l'organisation des études de la concertation, l'autre à la présentation de chacun des cinq secteurs avec ses principales caractéristiques et les enjeux du territoire concerné, puis une présentation des fuseaux assortie d'un tableau comparatif des enjeux et contraintes au sein de chacun des fuseaux et une synthèse multicritères ;
- le site Internet qui a fait l'objet de 1300 visites depuis son ouverture le 17 janvier avec une utilisation très importante de l'application cartographique qui permet à tout internaute de visualiser les fuseaux avec une grande précision ;
- la communication avec la presse locale et régionale qui a consacré de nombreux articles à l'annonce au déroulement de la concertation ;
- la distribution par La Poste d'un dépliant-invitation aux permanences présentant également le projet. Relevant quelques échos de non-réception par certains habitants des communes concernées, il fait état d'un rapport officiel de La Poste confirmant la bonne réalisation de cette distribution par rapport aux critères évoqués dans celui-ci.
- des espaces publicitaires ont été achetés dans les journaux locaux pour annoncer les permanences ;
- des affiches de grand format ont été apposées dans chacune des 39 mairies concernées.

Monsieur le préfet donne ensuite la parole à Mme Nerte DAUTIER, garant de la concertation, qui rappelle ses missions telles qu'elles ont été définies dans la charte de la concertation approuvée lors du premier comité de suivi en date du 19 novembre 2010 par la majorité des acteurs présents.

Mme Nerte DAUTIER relève que le collectif RN 126 a distribué à l'entrée de la salle une lettre ouverte développant ses arguments indiquant qu'il ne participerait pas au comité de suivi ni à aucune commission. Il lui paraît qu'il serait opportun dans ces conditions d'indiquer clairement la non- participation de celui-ci en particulier dans les documents mis en ligne sur le site Internet indiquant la composition du comité de suivi.

Concernant l'information, elle note que l'ouverture du site Internet www.autoroute-castres-toulouse.midi-pyrenees.gouv.fr a permis à toutes les personnes pouvant se connecter de trouver l'information sur le dossier, le calendrier prévisionnel, les études, la concertation, les dates de réunions.

Outre ces textes et ces informations de base, il serait souhaitable d'y trouver – si possible dans des délais rapides – les comptes-rendus de toutes les réunions programmées dans la concertation et échanges de courrier officiel, par exemple la réponse adressée récemment à l'UPNET. Il appartient au maître d'ouvrage, de veiller à ce que, mis à jour en temps réel ce site devienne une référence pour les travaux de la concertation. Cette information très complète a pour but de permettre une connaissance égale pour tous les acteurs.

Pour les personnes ne possédant pas d'ordinateur, un panneau et un dossier complet dont la présentation en classeur permettent l'enrichissement est à la disposition de chacun dans les mairies. Sur le site Internet, une rubrique permet de s'exprimer. Un registre à la disposition du public en mairie joue le même rôle.

On peut s'interroger dès à présent sur le traitement de ces expressions qui peuvent prendre diverses formes questions précises sur un thème, problème personnel, avis. La réponse par thématique proposé par le Maître d'ouvrage risque de ne pas balayer tout le champ des possibles, en particulier les demandes individuelles qui devront recevoir une réponse adéquate.

Concernant les premières réunions de concertation, Mme Nerte DAUTIER, garant de la concertation, note que 5 réunions de concertation avec les élus sur la première phase concernant le choix du fuseau de 300m ont eu lieu sur les secteurs prédéfinis. Ces réunions s'étalant du 17 au 25 janvier durant une période de temps assez courte.

A l'entrée de chaque réunion les associations contre l'autoroute Castres-Toulouse (Tarn-Haute-Garonne) ont distribué à tous les participants une lettre ouverte aux élus.

Le déroulement de chacune cinq séances s'est effectué de manière identique.

Mme Nerte DAUTIER, considère que ces réunions ont permis de véritables échanges. . La majorité des élus se sont exprimés et ont argumenté leurs positions, posé leurs questions exprimé leurs inquiétudes. Le maître d'ouvrage a fait preuve d'une bonne écoute, les échanges ont été riches sur le fond et les demandes de prise en compte de tel ou tel point ont reçu un écho positif chez le maître d'ouvrage. Des réunions complémentaires sont prévues à la demande de certains élus souhaitant une approche encore plus approfondie sur leur commune.

Concernant les permanences en mairie, Mme Nerte DAUTIER, garant de la concertation, rappelle que le garant n'assiste pas à ces permanences, cependant à travers des appels téléphoniques ou des mails, elle a pu se rendre compte :

- de la difficulté d'avoir l'information en temps suffisant pour y assister ;
- de l'inquiétude des personnes qui n'ont pu s'y rendre pour diverses raisons en particulier parce que l'information leur a échappé. Le maître d'ouvrage a répondu sur ce dernier point et a fait faire un état des lieux des distributions des dépliants par voie postale sur tout le périmètre concerné. Sur Cuq Toulza, Mme le maire fait le récolement des personnes qui n'ont pas reçu l'information.

Pour ce qui concerne les messages qui lui ont été adressés par courrier électronique via le site Internet ou par téléphone, Mme Nerte DAUTIER relève une trentaine de messages

électroniques et une dizaine d'appels téléphoniques. Ces messages portaient sur des demandes d'information concernant les tracés et ont alors été dirigés vers le maître d'ouvrage, sur le refus du projet ou enfin sur les modalités de la concertation en particulier l'information du public pour les permanences.

En conclusion, Mme Nerte DAUTIER, garant de la concertation, estime que cette première phase de concertation sur les fuseaux montre les attentes très fortes en la matière tant des élus avec des demandes de réunions supplémentaires que du public.

Le dispositif de concertation mis en place montre de la souplesse en particulier dans le nombre de réunions (déjà d'autres réunions ont été programmées) et dans la réception du public (nombre de permanences). La disponibilité du maître d'ouvrage, même si ses moyens humains ne semblent guère extensibles, et sa capacité de réponse seront le gage d'une concertation ouverte.

M. Joël BOUCHE, représentant de l'association des maires de Haute-Garonne, demande pourquoi on parle de Castres-Toulouse, alors que le projet à financer ne concerne que Castres-Verfeil ?

M. André CROCHERIE, directeur régional DREAL Midi-Pyrénées, confirme qu'il s'agit bien d'assurer la continuité autoroutière entre Toulouse et Castres : le doublement de la bretelle A680 est prévu dans le cadre du contrat de concession existant d'ASF, le projet entre Castres et Verfeil fera l'objet d'un appel d'offre de concession.

M. Joël BOUCHE insiste sur la nécessité de prévoir un échangeur complet avec l'A68.

M. André CROCHERIE confirme que le projet présenté se connecte bien sur l'A68 ; des demandes se sont effectivement exprimées pour compléter le diffuseur autoroutier (vers Albi) ainsi que l'échangeur local.

M. Serge BOUSCATEL, Chambre d'agriculture Haute-Garonne, aimerait savoir comment la chambre d'agriculture peut trouver sa place pour donner, d'ici avril, un avis compte tenu de l'impact du projet sur le foncier agricole

M. le Préfet indique que le comité de suivi est un premier lieu d'expression ; il y a aussi la possibilité d'organiser une rencontre avec les services de la DREAL Midi-Pyrénées et enfin la Chambre d'agriculture peut aussi faire connaître sa position par une communication écrite.

Mme José CAMBOU, France Nature Environnement Midi-Pyrénées, demande que l'on corrige à la page 30 du dossier de concertation une erreur de légende concernant les points de paiement et de retrait de tickets au péage.

M. Carlos SANCHEZ, Union locale Castres CGT, demande si le choix entre une mise à 2 x 2 voies et une autoroute concédée est définitif.

M. le préfet rappelle que le débat public portait en particulier sur cette question et, qu'à l'issue de ce débat, le ministre en charge des Transports a fait le choix, désormais arrêté, de poursuivre la mise à 2 x 2 voies sous la forme d'une autoroute concédée.

M. Georges HALBEDEL, Chambre d'agriculture et FDSEA Haute-Garonne, se déclare gêné par l'existence d'un corridor pressenti très impactant pour les agriculteurs de Haute-Garonne et le problème de la zone inondable de la vallée du Girou. Les SAFER n'étant pas les mêmes, il pose la question d'un accord avec le Tarn qui permettrait la réinstallation dans ce département d'agriculteurs haut-garonnais.

M. Jean-Yves PAGES, FDSEA Tarn, répond qu'à sa connaissance il n'y a pas de préférence départementale et pense que les FDSEA sauront trouver un accord à ce sujet.

M. Xavier CREMOU, UPNET Tarn, souhaiterait, comme l'a indiqué la garante, que figure sur le site Internet la réponse adressée par le préfet à la précédente demande du mois de novembre 2010. Il dénonce aussi cette phase d'études comme n'étant pas assez large à son

avis et rappelle que l'UPNET ne peut accepter que le projet traverse la zone inondable du Girou.

M. le préfet répond qu'un recours administratif ayant été engagé les courriers ne sont adressés qu'à leurs seuls destinataires.

M. Philippe FOLLIOT, député du Tarn souligne une nouvelle fois la qualité de la concertation et des documents produits et souhaite savoir quel est le coût direct et indirect de cette phase.

Monsieur le Préfet rappelle que le coût du débat public qui a précédé cette concertation était de 1,2 million d'euros ; concernant la présente concertation, il faudra attendre qu'elle soit finie pour en établir le coût.

M. Michel BERTHOUMIEUX, Union Régionale Interprofessionnelle CFDT de Midi-Pyrénées, souhaite savoir s'il y a un contentieux et, si oui, en connaître les détails.

M. Philippe GRAMMONT, directeur adjoint de la DREAL Midi-Pyrénées, indique qu'un recours a effectivement été engagé par France Nature Environnement ; enregistré le 30 décembre 2010, il porte sur la composition du comité de suivi.

M. Joël BOUCHE regrette qu'il n'y ait pas de concertation sur les alternatives évoquées lors du débat public.

M. Philippe FOLLIOT demande que l'on tienne compte du débat public qui a été suivi de décisions ; il souligne que l'on ne peut plus faire comme si on partait d'une feuille blanche.

Les prises de parole, à ce stade, étant épuisées, M. le préfet demande que l'on passe à la présentation des secteurs et à l'examen des fuseaux.

Préalablement, M. Philippe GRAMMONT, explique que le fuseau dénommé « fuseau pressenti » est représenté sur les cartes par souci de transparence et de traçabilité ; il s'agit en effet du fuseau issu de la concertation précédente de 2007 / 2008. Tous les fuseaux font cependant l'objet d'une analyse de même niveau, aucune décision n'étant prise à ce stade. Il précise que la légende de la p 30 citée par Mme Josée CAMBOU concerne les p 29 et 30 et n'est donc pas erronée.

Les fuseaux sont ensuite examinés en partant de Castres jusqu'à l'autoroute A68, c'est-à-dire du secteur 5 au secteur 1. Pour chaque secteur, le bureau d'études fait une brève introduction en soulignant les caractéristiques principales issues du dossier de concertation et la DREAL synthétise les premières réactions enregistrées lors des réunions avec les élus ou lors des permanences avec le public.

Secteur 5 de Castres et Soual

M. Philippe GRAMMONT rappelle que ce secteur présente plusieurs particularités :

- dans sa partie est, la section dite « urbaine » a déjà fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique (DUP) ; le recours à la concession nécessite une nouvelle DUP ; le fuseau pressenti est dans ce secteur constitué de la bande précédemment déclarée d'utilité publique.
- dans sa partie ouest, la section dite « rase campagne » a déjà fait l'objet d'une enquête publique avec avis favorable de la commission d'enquête ; c'est le fuseau correspondant qui constitue le fuseau pressenti.

Le fuseau pressenti a été confirmé lors des réunions de concertation et des permanences ; une demande d'échangeur supplémentaire à hauteur de la voie communale (VC) 50 a été formulée qui nécessitera d'être étudiée. M. Philippe FOLLIOT, député du Tarn, souhaite que l'on tienne compte du fuseau qui avait été choisi à l'époque parce qu'il faisait l'objet d'un consensus local parmi les acteurs de la concertation.

Mme Nerte DAUTIER, garant de la concertation, confirme que le maître d'ouvrage a bien expliqué le contexte lors de la réunion de concertation à laquelle elle assistait.

M. Pascal BUGIS, maire de Castres, président de la communauté d'agglomération de Castres Mazamet, trouve qu'effectivement on ne peut pas faire table rase du passé et rappelle justement qu'à l'époque il était prévu un échangeur à hauteur de la VC 50 desservant une zone où travaillent plus de 2500 personnes. Il précise qu'il est souhaitable d'avoir une vision globale des points d'échanges au regard des enjeux d'aménagement du territoire ; il y a effectivement des endroits où l'on n'en veut pas, par exemple dans des zones agricoles, mais aussi des endroits où un échangeur serait souhaitable.

M. Louis CAZALS, Conseiller général du Tarn, rappelle que la concertation Castres-Soual avait été faite « à la parcelle », ce qui avait permis de déboucher sur le fuseau pressenti.

M. Guy MILLAN, Comité de soutien à l'autoroute, confirme que lors de l'enquête publique, la population s'était prononcée sur un fuseau qui ne doit pas être remis en cause.

M. le préfet précise qu'il est bien conscient que, sur ce secteur, des choix ont été clairement exprimés lors des étapes de concertation antérieures ; cependant, la démarche actuelle de concertation ne peut faire abstraction du contexte réglementaire qui nécessite une nouvelle enquête publique et il est nécessaire d'expliquer à nouveau pourquoi les choix se portent sur le fuseau 5P. A son sens, il n'existe pas d'ambiguïté, les résultats de la concertation avec les élus et le public confirmant les choix antérieurs sur ce secteur.

Secteur 4 de Soual à Puylaurens

A l'issue de la présentation technique, M. Philippe Grammont indique les principaux éléments qui ressortent des réunions de concertation et des permanences à ce stade : le fuseau pressenti est confirmé à quelques adaptations près. La question du trafic local en particulier des poids lourds devra faire l'objet d'éclairages complémentaires. Le point d'échange à hauteur de Soual est plutôt souhaité à l'est.

Dans le prolongement de son intervention précédente, M. Pascal BUGIS s'interroge sur la pertinence de la nouvelle zone d'échange de Soual et sur l'échangeur à Puylaurens alors qu'il n'est pas prévu de point d'échange à hauteur de la zone commerciale de la Chartreuse.

M. André CROCHERIE souligne la difficulté à supprimer des échangeurs existants comme celui de Puylaurens.

M. Philippe FOLLIOU pense qu'il faudra un débat global sur les échangeurs qui dépendra aussi du choix du type de péage (ouvert ou fermé).

M. le Préfet indique que, dans la suite des études, une approche globale des points d'échange sera réalisée.

Secteur 3 de Maurens-Scopont à Puylaurens

A l'issue de la présentation technique, M. Philippe GRAMMONT indique les principaux éléments qui ressortent des réunions de concertation et des permanences à ce stade : le fuseau pressenti longe au plus près la RN 126 et contourne Cadix-Cuq-Toulza par le nord ; ce fuseau correspond à une adaptation du fuseau nord issue de la concertation de 2007/2008 au regard des enjeux agricoles du territoire. Il a fait l'objet d'un consensus lors de la réunion avec les élus du 18 janvier 2011. Par contre, lors des permanences, les habitants concernés par le fuseau pressenti se montrent fortement opposés à celui-ci et partisans du fuseau plus au nord. Les fuseaux sud sont rejetés.

Mme Jacqueline ALQUIER, Sénatrice du Tarn, relève qu'il semblerait qu'il apparaisse de nouvelles remarques sur ce secteur, notamment de la population et du maire de Cuq-Toulza.

M. Philippe GRAMMONT indique qu'une réunion est prévue à la mairie de Cuq-Toulza.

M. Dominique LEMAN, Lauragais sans autoroute, rappelle qu'en 2008, personne ne s'exprimait sur les fuseaux mais plus sur l'opportunité en demandant un débat public. Il constate que les maires du Tarn ont voté pour les tracés qui étaient en limite de leur commune, quasiment sur le Girou. Il en profite pour rappeler l'opposition de son association à l'ensemble du projet, incohérent à son avis avec la charte interSCOT.

M. André CROCHERIE, DREAL Midi-Pyrénées, précise que le maître d'ouvrage n'a jamais caché que ce secteur est le plus délicat en matière environnementale.

M. Dominique LEMAN voit dans le projet autoroutier le premier maillon d'un grand contournement de l'agglomération toulousaine et considère qu'il accélèrera l'étalement urbain.

M. le préfet rappelle que le grand contournement autoroutier de Toulouse a été abandonné suite au débat public de 2007 ; il ne figure pas dans l'avant projet de Schéma National des Infrastructures de Transports (SNIT).

M. Philippe FOLLIOT souhaiterait que l'on tienne aussi compte « des chômeurs qui sont aux extrémités ».

M. Bernard MARQUIE, Communauté Urbaine du Grand Toulouse (CUGT), propose, dans la mesure où tout le trajet serait à péage, de réfléchir sur des pôles multimodaux où l'on pourrait laisser les voitures afin d'entrer dans Toulouse au moyen de transports collectifs.

Secteur 2 de Maurens-Scopont à Verfeil

A l'issue de la présentation technique, M. Philippe GRAMMONT indique les principaux éléments qui ressortent des réunions de concertation et des permanences à ce stade : le fuseau pressenti est situé dans la vallée du Girou en limite des départements du Tarn et de la Haute-Garonne ; il s'inscrit dans un milieu contraint (zone inondable, présence d'espèces protégées et de monuments historiques) ; il est rejeté par les élus de la Haute-Garonne favorable au fuseau plus au nord 2C. Ce fuseau rencontre une opposition forte des élus tarnais concernés.

M. Joël BOUCHE, représentant de l'association des maires de Haute-Garonne, souhaite rappeler fermement qu'il est contre « la privatisation » d'infrastructures telles que les contournements de Verfeil, Puylaurens et Soual.

M. Serge BOUSCATEL, Chambre d'agriculture Haute-Garonne, propose de donner le plus tôt possible une étude d'impact sur l'agriculture pour chacun des fuseaux.

Mme José CAMBOU, FNE Midi-Pyrénées, fait état de deux préoccupations majeures à ses yeux : les zones inondables qui nécessiteront des remblais importants et les prélèvements sur les terres agricoles, que ce soit pour l'autoroute elle-même ou pour les échangeurs.

M. Philippe FOLLIOT, député du Tarn, pense que si les élus locaux souhaitent garder la déviation de Verfeil, il faudra alors créer un autre échangeur correspondant au fuseau 2A.

M. Philippe GRAMMONT précise qu'il y a trois options à l'étude :

- l'intégration de la déviation existante dans le projet autoroutier et l'utilisation de l'ancienne route pour l'itinéraire de substitution
- la construction d'une nouvelle déviation de Verfeil en parallèle à l'actuelle déviation qui serait alors mise à 2 x 2 voies,
- la construction de l'autoroute à proximité et en parallèle de l'actuelle déviation de Verfeil.

Secteur 1 de Verfeil à l'A 68

A l'issue de la présentation technique, M. Philippe GRAMMONT indique les principaux éléments qui ressortent des réunions de concertation et des permanences à ce stade : ce secteur concerne la bretelle autoroutière A 680 sur le réseau des ASF (partie déjà concédée).

- le doublement sur place de la bretelle autoroutière A 680 n'a pas soulevé de questions ; déjà concédée, c'est ASF, qui réaliserait les travaux ;
- les compléments du demi-échangeur autoroutier et du demi-diffuseur local sont souhaités par les élus. Une étude technique et financière permettra d'évaluer l'opportunité de ces compléments. Le financement du demi-diffuseur local serait à la charge des collectivités locales.

M. Joël BOUCHE demande, au nom de l'irrigation du territoire, que l'on aille au bout de la logique en complétant les points d'échanges.

M. le Préfet relève que certains s'opposent globalement au projet tout en réclamant de meilleurs dessertes du territoire.

M. Michel MAUREL, président de la chambre de commerce et d'industrie du Tarn, regrette que l'on revienne trois ans en arrière, et réaffirme que l'on n'est plus dans le débat public mais dans la concertation sur des fuseaux.

M. André LAUR, représentant le Conseil général de la Haute-Garonne, approuve la position de M. Joël BOUCHE, et dit qu'il était surpris de constater que l'autoroute pourrait ne déboucher que sur un demi échangeur.

Mme José CAMBOU affirme que l'on peut être contre un projet tout en exprimant un certain nombre d'avis dans le cas où ce projet se ferait.

M. Philippe FOLLIOU trouverait intéressant que l'on puisse aller de Cuq Toulza à Albi par l'autoroute.

M. Michel BERTHOUMIEUX, Union Régionale Interprofessionnelle CFDT de Midi-Pyrénées, demande une étude sur les accès dans Toulouse depuis l'autoroute.

M. le Préfet, constatant la fin des échanges, conclut la réunion en annonçant que la prochaine réunion du comité de suivi aurait lieu fin avril 2011.